



CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026



Déroulé de la séance

- **Accueil et ouverture de la séance**
- **Quorum**
- **Annonce des pouvoirs**
- **Désignation des deux secrétaires de séance**
- **Mise aux voix du procès-verbal du conseil municipal du 29 juin 2026**
- **Liste des décisions du maire en vertu de la délibération n°DEL35-26**
- **Point d'information**
- **Examen des projets de délibérations inscrits à l'ordre du jour**

Compte administratif et compte de gestion 2025



INFORMATION

- Situation :
 - dépenses réelles et recettes réelles (de fonctionnement et d'investissement) de l'année 2025 strictement identiques entre le compte de gestion et le compte administratif
 - résultats budgétaires de l'exercice 2025 identiques entre le compte de gestion et le compte administratif
 - écart constaté sur le résultat d'investissement cumulé résultant du changement d'instruction budgétaire et comptable (compte non budgétaire de la M14 n'existant plus en M57 ayant généré une réduction par le trésorier du résultat d'investissement cumulé dans son compte de gestion)
- Solution technique validée par la Préfecture de l'Isère et la direction départementale des finances publiques de l'Isère :
 - réduction du résultat d'investissement cumulé au niveau du compte administratif 2026
 - opération technique ne nécessitant pas de nouvelle délibération
 - opération n'ayant aucune incidence sur la trésorerie de la Commune



Rapporteur : Vincent Mercier, conseiller municipal délégué aux finances, aux ressources humaines et aux moyens généraux

DEL080-26

Pavoisement du drapeau ukrainien sur le fronton de la mairie

- **Objectif** : soutien et solidarité envers le peuple ukrainien victime de la guerre qui oppose l'Ukraine à la Russie depuis le 24 février 2022, faisant suite au conflit qui s'était déroulé dans le Donbass en 2014, afin d'affirmer un message humanitaire et de paix
- **Contexte** : prolongation des actions de solidarité déjà entreprises par la commune (mise à disposition de logements et accompagnement de plusieurs familles déplacées d'Ukraine)
- **Modalités** : pavoisement envisagé réalisé aux côtés des drapeaux français et européen et/ou de la devise républicaine, liberté, égalité et fraternité
- **Proposition** : valider le pavoisement afin de manifester symboliquement la solidarité de la commune de Gières envers les populations civiles ukrainiennes victimes du conflit et son attachement à la paix ainsi qu'à la protection des populations civiles



Rapporteur : Michaël GUIHENEUF, Maire



INTERNATIONAL



Pour : 20
Abstention : 7



DEL081-26

Rapport du mandataire de la commune de Gières au sein de la SPL ALEC Grande Région Grenobloise (exercice 2025)

- **Principaux objectifs du rapport :**
 - renforcer l'information de la collectivité territoriale actionnaire et de ses élus
 - pour les représentants nommés au sein du conseil d'administration ou de l'assemblée spéciale, rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat
 - renforcer le contrôle analogue de la SPL ALEC, tel que défini par le code de la commande publique et le code général des collectivités territoriales ainsi que par les statuts et le règlement intérieur de la société
 - s'assurer que la SPL ALEC agit en conformité avec les positions et les actions engagées par la collectivité
- **Proposition :** prendre acte des éléments transmis par le représentant de la collectivité



Rapporteur : Dominique Golanski, conseiller municipal délégué à la rénovation énergétique

DEL082-26



RAPPORTS

Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention, collecte et traitement des déchets

- **Contenu du rapport** : éléments relatifs au fonctionnement du service public des déchets sur le territoire métropolitain
- **Proposition** : prendre acte du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention, collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés



Rapporteur : Justine de Loubens, 1ère adjointe déléguée à la nature en ville, à l'aménagement et aux mobilités

Les élus ont pris acte du rapport



DEL083-26

Approbation du règlement intérieur du conseil municipal

- **Objectifs** : préciser les modalités de fonctionnement des séances et les règles applicables aux travaux du conseil municipal
- **Modalités d'élaboration** : concertation entre la majorité et l'opposition municipale
- **Évolutions majeures** :
 - délai de transmission des convocations aux séances du conseil municipal étendu à 10 jours francs au lieu de 5 jours précédemment
 - dispositions relatives à la transparence concernant l'utilisation de l'intelligence artificielle générative par les conseillers municipaux
- **Proposition** : approbation du règlement intérieur du conseil municipal 2026-2032

Rapporteur : Mathilde Radiguet, conseillère municipale déléguée aux outils de participation citoyenne



Pour : unanimité





DEL083-26

Approbation du règlement intérieur du conseil municipal

Amendements

Amendement(s)	Majorité	Opposition
proposé(s) par	4	15
<i>dont :</i>		
retiré(s)	0	2
mis au vote	4	13
<i>dont :</i>		
adopté(s)	4	5
rejeté(s)	0	8





DEL084-26

Création d'un Comité consultatif « Culture »

- **Fondement juridique** : Code général des collectivités territoriales
- **Objectifs** :
 - favoriser l'implication citoyenne dans la vie culturelle locale
 - associer des spectateurs, des représentants du tissu associatif, des élus et des agents municipaux à la réflexion sur la programmation culturelle de la salle du Laussy
 - enrichir la programmation en diversifiant les points de vue et renforcer les liens entre les habitants et leur équipement culturel, soutenir la création artistique professionnelle et encourager des pratiques écoresponsables dans le spectacle vivant
- **Rôle du Comité consultatif** : émettre des avis sur une partie de la programmation culturelle
- **Composition du Comité consultatif** : dix habitants ou spectateurs volontaires, sélectionnés par tirage au sort parmi les candidatures reçues, trois élus de la majorité, un élu de la minorité, deux représentants du monde associatif, trois agents des services municipaux
- **Proposition** : créer un Comité consultatif « Culture »



Rapporteur : Pascale Coninx, 3^{ème} adjointe à la culture



DEL084-26

Création d'un Comité consultatif « Culture »

Amendements

Amendement(s)	Majorité	Opposition
proposé(s) par	-	3
<i>dont :</i>		
retiré(s)	-	2
mis au vote	-	1
<i>dont :</i>		
adopté(s)	-	0
rejeté(s)	-	1





DEL085-26

Modification partielle du tableau des effectifs

- **Modifications proposées :**
 - dans le cadre du recrutement par mutation d'un chef d'équipe « bâtiment » suite au départ d'un agent du service technique :
 - suppression d'un poste d'adjoint technique (catégorie C) à temps plein
 - création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (catégorie C) à temps plein
 - transformation, après mutation de l'agent, du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps plein en un poste d'agent de maîtrise (catégorie C) à temps plein, suite à la réussite de l'agent à l'examen professionnel
 - dans le cadre de l'organisation du service finances / marchés publics :
 - suppression d'un poste d'attaché territorial, la responsabilité du service étant confiée à un agent de catégorie B
- **Proposition :** procéder à la modification partielle du tableau des effectifs

Rapporteur : Michaël GUIHENEUF, Maire



Pour : unanimité



DEL086-26

Adhésion à la convention de participation cadre de protection sociale complémentaire santé 2027-2032 mise en place par le CDG 38

- **Modalités du contrat :**
 - contrat groupe de complémentaire santé conclu avec la MNT
 - durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2027
 - quatre niveaux de garanties (contre trois actuellement)
- **Travail en cours :** transposition juste et équitable de la participation employeur en concertation avec les représentants du personnel
- **Proposition :** adhérer à la convention de participation pour le risque « santé » conclue entre le CDG38 et la MNT à compter du 1^{er} janvier 2027



Rapporteur : Michaël GUIHENEUF, Maire



Pour : unanimité

DEL087-26

Convention avec les associations intermédiaires du bassin grenoblois sur la mise à disposition de personnel

- **Dispositif :**
 - porté par Grenoble-Alpes Métropole
 - ouvert aux 49 communes de la Métropole
 - objectif : recourir à du personnel dans le cadre de remplacements ou de surcroît d'activité
- **Missions envisagées :**
 - nettoyage
 - restauration
 - ATSEM
 - aides puéricultrices
- **Association référente pour Gières :** MFI Action Solidaire et Multi-Service
- **Proposition :** autoriser le Maire à signer la convention avec MFI Action Solidaire et Multi-Service

Rapporteur : Michaël GUIHENEUF, Maire



PERSONNEL



Pour : unanimité



DEL088-26

Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

- État des produits irrécouvrables de titres émis entre 2023 et 2025, après l'échec de la procédure de recouvrement, transmis par le comptable public :
 - au titre de l'année 2023 : 95,15 €
 - au titre de l'année 2024 : 398,89 €
 - au titre de l'année 2025 : 38,19 €

total : 532,23 €
- **Proposition** : approuver l'admission en non-valeur des créances pour un montant total de 532,23 €



Rapporteur : Vincent Mercier, conseiller municipal délégué aux finances, aux ressources humaines et aux moyens généraux



Pour : unanimité

DEL089-26

Rénovation des éclairages sportifs extérieurs demandes de subventions

- **Nature des travaux :**
 - amélioration et optimisation des installations d'éclairage des terrains sportifs extérieurs de la Plaine des Sports (4 courts de tennis, terrain synthétique et terrain d'honneur de football) par un remplacement en luminaires LED
 - économies d'énergie
 - installation possible d'un pilotage à distance permettant d'adapter les horaires et la gradation de l'éclairage en fonction de l'usage
- **Montant prévisionnel :** 110 748 € HT
(travaux éligibles à la dotation d'équipement des territoires ruraux de l'État - 44 299 €)
- **Calendrier :** travaux prévus en 2027
- **Proposition :** approuver l'enveloppe globale et autoriser le Maire à solliciter les subventions



Rapporteur : Baptiste AUBERTEL, Conseiller municipal délégué à la sobriété eau et énergie



FINANCES



Pour : unanimité

DEL090-26

Convention de servitudes pour des ouvrages souterrains avec ENEDIS, dans le cadre de l'alimentation au réseau électrique de distribution publique de la copropriété « Les jardins du Taillis », rue du Chamandier et rue du Petit Jean

- **Objet de la convention :**

- raccordement au réseau électrique de distribution publique des logements de la copropriété « Les Jardins du Taillis »
- implantation d'ouvrages électriques souterrains sur la parcelle cadastrée AP n°557
- travaux prévus : 2 canalisations souterraines et leurs accessoires dans une bande de 3 mètres de large sur une longueur totale d'environ 170 mètres ainsi que des bornes de repérage

- **Principales modalités de la convention :**

- droits, obligations et responsabilités liés à la servitude
- indemnité versée à la commune : 680 €

- **Proposition :** autoriser le Maire à signer la convention de servitudes avec ENEDIS

Rapporteur : Justine de Loubens, 1^{ère} adjointe déléguée à la nature en ville, à l'aménagement et aux mobilités



TRAVAUX



Pour : unanimité

DEL091-26

Convention de servitudes pour des ouvrages souterrains avec ENEDIS, dans le cadre de l'alimentation au réseau électrique de distribution publique de la copropriété « Le Parc », chemin du Platane

- **Objet de la convention :**
 - raccordement au réseau électrique de distribution publique des logements de la copropriété « Le Parc »
 - implantation d'ouvrages électriques souterrains sur la parcelle cadastrée AO n°269, 7 Chemin du Platane
 - travaux prévus : 3 canalisations souterraines et leurs accessoires dans une bande de 1 mètre de large sur une longueur totale d'environ 22 mètres, des bornes de repérage et un coffret avec pose d'un câble en tranchée
- **Principales modalités de la convention :**
 - droits, obligations et responsabilités liés à la servitude
 - indemnité versée à la commune : 42 €
- **Proposition :** autoriser le Maire à signer la convention de servitudes avec ENEDIS

Rapporteur : Justine de Loubens, 1^{ère} adjointe déléguée à la nature en ville, à l'aménagement et aux mobilités



TRAVAUX



Pour : unanimité

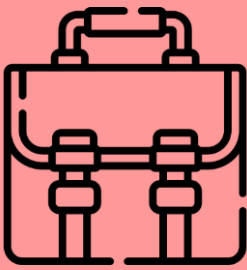
DEL092-26

Convention avec la commune de La Tronche pour la mise à disposition de la piscine municipale

- **Objet de la convention :**
 - cours de natation hebdomadaires encadrés par des professionnels à la piscine municipale de la Tronche pour les élèves des écoles maternelles Georges-Argoud-Puy et René-Cassin
 - mise à disposition d'un bassin couvert et de deux maîtres-nageurs pour la période du 4 mars au 27 mai
- **Coût :** 2 040 € pour 20 séances d'une heure chacune (10 séances par école maternelle)
- **Proposition :** autoriser le maire à signer la convention avec la commune de La Tronche



Rapporteur : Marie Roussel, 5^{ème} adjointe déléguée à l'éducation et à l'enfance



SCOLAIRE



Pour : unanimité

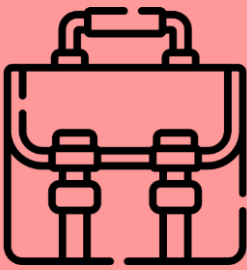
DEL093-26

Convention avec le SUAPS (Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives) de l'Université Grenoble-Alpes pour la mise à disposition de la piscine universitaire

- **Objet de la convention :**
 - cours de natation hebdomadaires encadrés par des professionnels à la piscine universitaire pour les élèves de l'école élémentaire René-Cassin
 - 30 séances avec mise à disposition de cinq maîtres-nageurs sauveteurs et de 4 lignes d'eau
- **Coût :** 6 450 € pour l'ensemble des séances
 - maîtres-nageurs : 4 650 €
 - lignes d'eau : 1 800 €
- **Proposition :** autoriser le Maire à signer la convention avec la piscine universitaire



Rapporteur : Marie Roussel, 5^{ème} adjointe déléguée à l'éducation et à l'enfance



SCOLAIRE



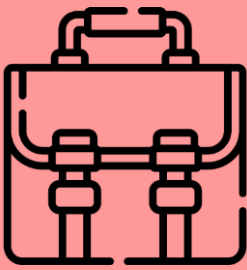
Pour : unanimité

DEL094-26

Signature d'une convention pour des séances d'analyse de la pratique et de cohésion d'équipe auprès du personnel du service scolaire-périscolaire

- **Objectifs** : améliorer les pratiques professionnelles et renforcer la cohésion d'équipe du personnel du service scolaire-périscolaire
- **Modalités d'intervention** :
 - intervenante : Laurence Soubrier
 - programme : 9 séances d'analyse de la pratique de 2 heures :
 - 6 séances pour les animateurs de maternelle et les ATSEM
 - 3 séances pour les ATSEM seuls
 - 1 séance de bilan
- **Coût total (frais de déplacement inclus)** : 2 704 € TTC
- **Proposition** : approuver l'intervention et autoriser le Maire à signer la convention et les documents associés

Rapporteur : Marie Roussel, 5^{ème} adjointe déléguée à l'éducation et à l'enfance



SCOLAIRE

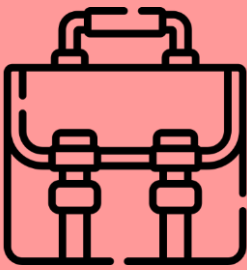


Pour : unanimité

DEL095-26

Renouvellement de la convention entre la commune de Gières et l'école privée Don Bosco pour la prise en charge communale des dépenses de fonctionnement de l'école élémentaire

- **Principe** : prise en charge par la commune des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires pour les élèves domiciliés à Gières selon les mêmes conditions que pour l'enseignement public
 - **Principales modalités de la convention** :
 - coût de référence par élève (pour l'année 2026/2027) : 767,26 € actualisé annuellement (indice INSEE) avec un plafond de 3 %
 - accès aux équipements sportifs et à la bibliothèque proportionnel à celui accordé aux élèves giérois de l'école élémentaire publique
 - durée de la convention : années scolaires 2026/2027, 2027/2028 et 2028/2029
 - **Proposition** : autoriser le Maire à signer la convention avec l'école élémentaire Don Bosco
- Rapporteur** : Marie Roussel, 5^{ème} adjointe déléguée à l'éducation et à l'enfance



SCOLAIRE



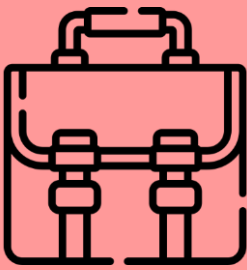
Pour : unanimité

DEL096-26

Renouvellement de la convention entre la commune de Gières et l'école privée Don Bosco pour établir les conditions financières d'utilisation des équipements sportifs par l'établissement scolaire

- **Principes :**
 - attribution d'un nombre d'heures proportionnel à celui accordé aux élèves de l'école élémentaire publique.
 - dépassement facturé au coût horaire de fonctionnement des équipements
- **Principales modalités de la convention :**
 - coût de fonctionnement horaire (pour l'année 2026-2027) :
 - salles intérieures du gymnase de la Plaine des Sports : 32,77 € / heure d'utilisation
 - terrains extérieurs de la Plaine des Sports : 10,80 € / heure d'utilisation
 - actualisation des tarifs selon l'indice INSEE, plafonné à 3 %
 - durée de la convention : années scolaires 2026/2027, 2027/2028 et 2028/2029
- **Proposition :** autoriser la signature de la convention avec l'école élémentaire Don Bosco

Rapporteur : Marie Roussel, 5^{ème} adjointe déléguée à l'éducation et à l'enfance



SCOLAIRE



Pour : unanimité